

**Publication d'une convention réglementée conclue par la société Bolloré SE
(Articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce)**

Conclusion d'un contrat de cession d'actions entre la société Compagnie du Cambodge et la société Bolloré SE

Le 9 octobre 2026, Bolloré SE a procédé à la cession de 2 764 880 actions de la **société Compagnie de Pleuven** (société par actions simplifiée dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 487 529 828) auprès de la société Compagnie du Cambodge dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785.

Autorisation du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société Bolloré SE a autorisé la réalisation de la cession susvisée lors de sa réunion du 17 mars 2026.

Chantal Bolloré, Cyrille Bolloré, Marie Bolloré, Sébastien Bolloré, Cédric de Baillencourt et Bolloré Participations SE (représentée par Elsa Berst), mandataires sociaux communs aux sociétés Compagnie du Cambodge et Bolloré SE n'ont pas pris part ni aux délibérations, ni au vote.

Principaux termes et conditions de la cession de titres de la société Compagnie de Pleuven

La cession des 2 764 880 actions de la société Compagnie de Pleuven est intervenue moyennant un prix global de 49 266 014,28 €, soit un prix unitaire de 17,8185 €, déterminé sur la méthode de l'ANR par transparence des cours de bourse des titres détenus par la société Compagnie de Pleuven au 30 septembre 2026 et de la trésorerie de la société à cette même date.

Information relative à l'Intérêt de la convention pour la société

La conclusion de cette opération s'inscrit dans un projet plus global visant à rationaliser et à simplifier les structures du Groupe Bolloré et participe ainsi à contribuer à l'amélioration des coûts de gestion au sein du Groupe.

Indication du rapport entre le prix pour la société et le dernier bénéfice annuel

Bolloré SE est appelée à recevoir, au titre de la cession susvisée des titres Compagnie de Pleuven, un prix global d'un montant de 49 266 014,28 €.

Le dernier bénéfice annuel au 31 décembre 2025 s'élevait à 180 138 milliers d'euros.